



**Exemplaire jeune à
ramener à la mairie
pour inscription
définitive (pièce n°2)**

CONTRAT DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » POUR LES MINEURS
--

NOM Prénom participant :.....

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer ;
- ✓ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

- ✓ L'activité « Argent de Poche » se déroule hors temps scolaire (pendant les vacances scolaires) sur un temps de 3H30 dont 30 minutes de pause ;
- ✓ Chaque année, je participe au maximum à 30 demi-journées d'activités.

Concernant la réalisation des chantiers

- ✓ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers auxquels je participerai;
- ✓ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront être à minima placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés ;
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;
- ✓ Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquels je travaille mais également envers les autres participants au chantier
- ✓ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquels j'interviens ;
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier ;
- ✓ Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée : 3 heures effectives de travail).
- ✓ Des fiches de fin de travaux sont à signer.

Informations complémentaires :

- ✓ Les missions sont attribuées par ordre chronologique d'inscription
- ✓ Le jeune ne peut pas choisir sa mission
- ✓ Le jeune ne peut pas refuser une mission

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Saucats, en deux exemplaires le/..../....

Nom et signature du participant,

Signature de l'autorité territoriale et cachet :

Précédée de la mention

« Lu et approuvé »